

Communes forestières
Isère



Photo © Communes forestières

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
Faire face à la crise
sanitaire qui touche les
épicéas

Sommaire p.2

Sommaire

Zoom | Faire face à la crise sanitaire qui touche les épicéas..... p.3-5



ACTUALITÉS LOCALES.....



38

Quels sont les lauréats du 23e prix départemental de la construction bois ?
Moderniser l'affouage, c'est possible ?
Charte de la ruralité en Isère et table ronde sur la cohabitation des usages



ACTUALITÉS RÉGIONALES p.11

Bois construction | Du bois certifié BTMC sera utilisé pour les Archi-folies des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 !

Bois construction | Délibération Bois construction

Bois énergie | Il était un bois : l'aventure continue !

Bois énergie | Modélisation Territool et synthèse en feuillet de 8 pages !

Equilibre sylvo-cynégétique | Plaidoyer pour une adaptation des prélèvements du cerf

Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif des Alpes

Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif Central

Risques | L'hiver, une saison idéale pour débroussailler !

Pédagogie | La rentrée des Forêts pédagogiques

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES.....p.12



01

Bienvenue à notre centième adhérent !



03

Changement de présidence à l'association des Communes forestières de l'Allier



07

Action foncière forestière ciblée
Circulaire préfectorale sur les obligations légales de débroussaillage
Conseil d'administration bi-départemental 07/26



15

Retour sur deux temps forts de l'association départemental des Communes forestières du Cantal
Journée Forêt pédagogique à Clavières
Laveissiere - L'histoire de la forêt



26

Conseil d'administration bi-départemental 07/26
Bilan fin d'année 2023 des Forêts pédagogiques en Drôme
Bilan des formations 2023 en Drôme



42

Naissance officielle de l'association départementale des Communes forestières de la Loire



63

Un nouveau guide pour les collectivités : le budget forestier
Bilan des formations 2023 sur le Puy-de-Dôme



73

Bilan de la vente de bois de l'automne 2023
Crise sanitaire dans les Pays de Savoie



74

Crise sanitaire dans les Pays de Savoie



Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



@CoforAURA

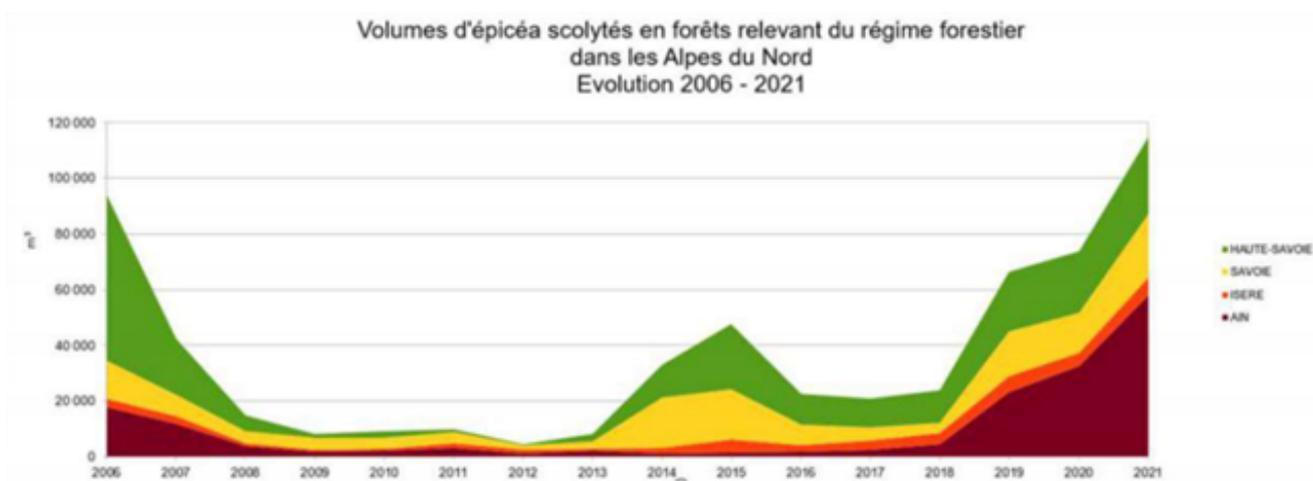
Zoom

Faire face à la crise sanitaire qui touche les épicéas

Nos forêts sont depuis toujours soumises à des crises sanitaires qui sont d'origine diverses : aléas climatiques, changements de pratiques sylvicoles, parasites et ravageurs, dont les scolytes font partie...

Mais ces dernières années, les attaques et les dégâts dues aux scolytes (*Ips typographus*) se font plus impactant en France et dans toute la région Auvergne Rhône Alpes.

En effet, le réchauffement climatique offre à l'insecte des conditions de développement très favorables qui lui permettent de proliférer (jusqu' à 3 générations par an) sur des arbres affaiblis par les très grandes sécheresses qui se multiplient chaque été. Ces épisodes de grande aridité rendent les arbres, en l'occurrence les épicéas, plus vulnérables à toute forme d'attaque.

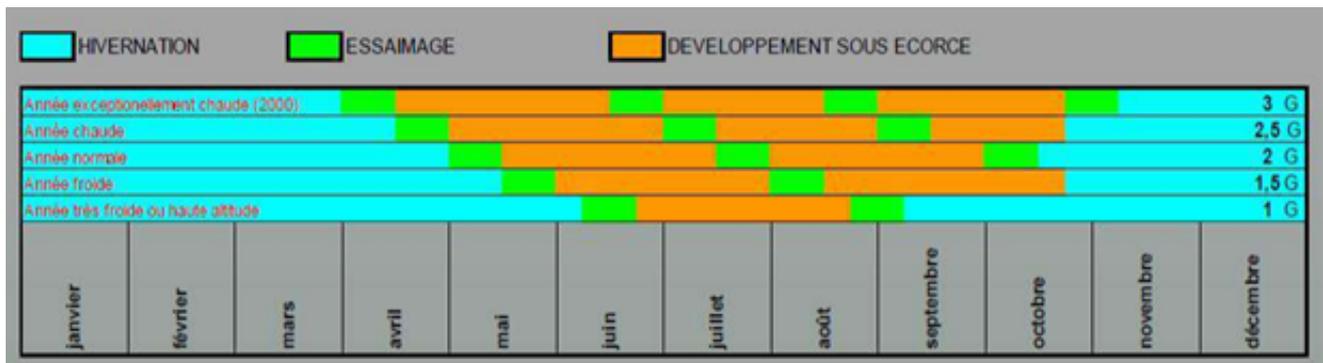


Source : DSF, 2022

Encart : le scolyte male est le 1er à s'installer. Il attire les femelles grâce à ses phéromones. Les femelles pondent sous l'écorce. Ce sont les larves de scolyte qui creusent des galeries dans le bois sous l'écorce. Elles interrompent ainsi les flux de sèves et, mettent à l'épreuve les capacités de défense de l'arbre et finissent par provoquer son dépérissement. De plus, les scolytes contribuent à l'introduction de champignons spécifiques dans l'arbre induisant le bleuissement du bois.

Dès 2018, les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté ont été les premières et les plus impactées, avec près de 20 millions de mètres cubes de bois concernés, représentant environ 60 000 hectares de forêt (publique et privée).

Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes sont également fortement touchées par l'épidémie. Le département de l'Ain est aujourd'hui le plus impacté avec des attaques même en altitude. La crise et l'augmentation des surfaces touchées se confirment sur les Montagnes d'Auvergne et toute la partie alpine de la région.



Source : DSF, 2022

Les dégâts constatés et diagnostiqués par les forestiers montrent l'urgence à agir à différents niveaux :

- Récolter rapidement les arbres contaminés :
 - o Pour éviter la propagation de l'épidémie sur les peuplements voisins.
 - o Pour empêcher ou limiter la dégradation des bois et permettre une meilleure valorisation.
- Mobiliser la filière pour absorber les volumes conséquents de bois scolytés qui vont inonder le marché,
- Structurer la filière pour trouver et augmenter les débouchés de ces bois, qui ne présentent pas de défauts majeurs s'ils sont récoltés à temps.

Un webinaire est disponible sur le site de la DRAAF AURA pour présenter un guide de gestion des crises sanitaires en forêt, produit par le RMT Aforce en 2020, qui met à disposition des outils afin de gérer plus facilement ces périodes difficiles et propose des exemples concrets. Des exemples de la crise sanitaire dans la montagne de l'Ain et aussi dans l'Allier sont présentés (<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/foret-et-changements-climatiques-le-guide-de-gestion-des-crisis-sanitaires-en-a5388.html>).

Face à la crise des scolytes, les Communes forestières, au côté de leur partenaires, se sont mobilisées rapidement sur les territoires, sont parties prenantes des échanges et œuvrent aux côtés des élus pour trouver des solutions à court, moyen et long terme.

Une stratégie commerciale est en œuvre depuis 2020 avec l'ONF sur notre région (https://www.communesforestieres-aura.org/article_197_48_09-2021---aura---crise-sur-le-bois---details-de-la-strategie-des-communes-forestieres-et-de-l-onf-en-aura.html). Des réunions de crise ont lieu régulièrement pour structurer cette commercialisation avec les communes et anticiper les prochaines ventes. Une note de conjoncture corédigée avec l'ONF sera prochainement adressée aux communes pour expliquer les tendances et les objectifs pour le premier semestre 2024.

Adaptation de l'offre de bois vert, contrats d'approvisionnement, et ventes en ligne mensuelles sont entre autres les outils proposés aux communes qui permettent une plus grande souplesse et une intervention rapide en forêt.

Pour mobiliser la filière, il faut pouvoir aussi valoriser ces bois scolytés et les destiner à des usages adaptés et pertinents. Des questions de la filière ont longtemps perduré sur les incertitudes à la transformation de ces bois notamment sur le développement du bleu et sur son impact sur le collage et la tenue des finitions, mais aussi sur leur commercialisation : comment valoriser des lots de bois présentant des marques de bleuissement auprès des clients quand ceux-ci privilégient systématiquement les bois blancs ?

Il a été établi depuis longtemps que le bleu n'altère pas les propriétés mécaniques du bois. Un bois bleu n'est donc pas un critère de dévaluation des bois. Le FCBA s'est aussi saisi de cette question en 2018 et a travaillé protocole de

caractérisation de ces bois scolyté frais ou secs, le but étant de s'assurer que l'on pouvait travailler le bois scolyté en retrouvant toutes les qualités d'un bois sain.

À l'issue de ces expérimentations, le bilan était sans appel : le bois scolyté est utilisable en construction, qu'il s'agisse de bois massif ou de bois collé, il peut être séché, collé et même peint. Seuls les bois très secs avant transformation présentent des rendements inférieurs en termes de sciage, et nécessitent des adaptations en cas de finition tels que la peinture.

Il est donc nécessaire de sensibiliser la filière sur ces caractéristiques mais aussi les maîtres d'œuvre et les maîtrises d'ouvrage pour permettre d'écouler ces afflux de bois et de valoriser ces bois dans la construction.

Les Communes Forestières s'inscrivent dans cette dynamique et ont proposé avec les Fibois une formation avec retour d'expérience et visite à Bois d'Amont le 29 novembre dernier dans le Jura. Ils ont décidé d'unir leur force pour faire évoluer le regard porté sur ces bois et ce, notamment dans la construction. Autour de la table, forestiers, maîtres d'ouvrage, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, bureau de contrôle et transformateurs du bois ont pu apporter leur savoir et échangé avec la salle sur les possibilités qu'offrent le bois scolyté et le projet de Bois d'Amont est un exemple de réalisation vertueuse méritant d'être mis en lumière. Une captation vidéo a été faite de cet événement. Elle sera prochainement disponible sur notre site internet.

Le message était fort : L'usage de la ressource forestière doit être mis en adéquation avec l'urgence sanitaire.

Cette journée d'échange a permis de mettre en valeur la possibilité de prévenir la dévalorisation du matériau bois en reconnectant ressource locale, ambition politique et savoir-faire technique. Le Sénateur Patrick Chaize, Président des Communes forestières de l'Ain témoigne sur « l'épicéa scolyté exploitable en construction » :

<https://www.communesforestieres-aura.org/documents/ressources/epicea-scolyte-fncofor-onf.pdf>

Cette crise, va changer nos habitudes et notre façon de réagir : il faut gérer l'urgence mais désormais, il faut aussi être en anticipation constante pour diagnostiquer les dépérissements et réagir au plus vite.

Pour finir, nous vous informons de la publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral n°24-008 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints suite à sa signature en date du 16 janvier 2024 : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/irecontenu/telechargement/113150/846506/file/22janvier2024_n%C2%B0-1_recueil-84-2024-019-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf

Vous êtes une collectivité avec la volonté de valoriser le bois scolyté dans vos constructions, contactez-nous !

Actualités locales



Quels sont les lauréats du 23e prix départemental de la construction bois ?

Depuis 23 ans, à l'automne, le jury du prix départemental de la construction bois se réunit pour élire les lauréats de l'année. Ce trophée, à l'initiative du Département de l'Isère, récompense les constructions bois les plus remarquables. Bâtiments neufs, rénovations, aménagements intérieurs ou extérieurs, maîtrises d'ouvrage privées ou publiques... Chaque projet peut être candidat au prix. Pensez-y, pour la 24^e édition !

Catégorie « établissements publics » :

C'est la médiathèque de Pont de Beauvoisin qui a conquis le jury. Le souhait a été fait de maximiser l'usage de la pierre et du bois. La certification Bois des Alpes de l'ensemble des lots bois permet l'assurance d'un approvisionnement local. De plus, du robinier a servi au bardage extérieur. Un arbre très présent dans nos territoires et trop peu valorisé. Pourtant, sa résistance est grande et il est naturellement imputrescible. Une opportunité pour la filière feuillue locale !



photo Atelier 43

Photo © Atelier 43

Catégorie « petites communes » :

La rénovation de l'école et de la place du village de Veyssilieu apporte une touche de bon vivre dans ce centre-bourg. Les aménagements intérieurs de l'école, en bois, offrent une ambiance paisible. Un préau en ossature bois a aussi été ajouté au complexe pour agrandir et protéger l'aire de jeu des enfants.

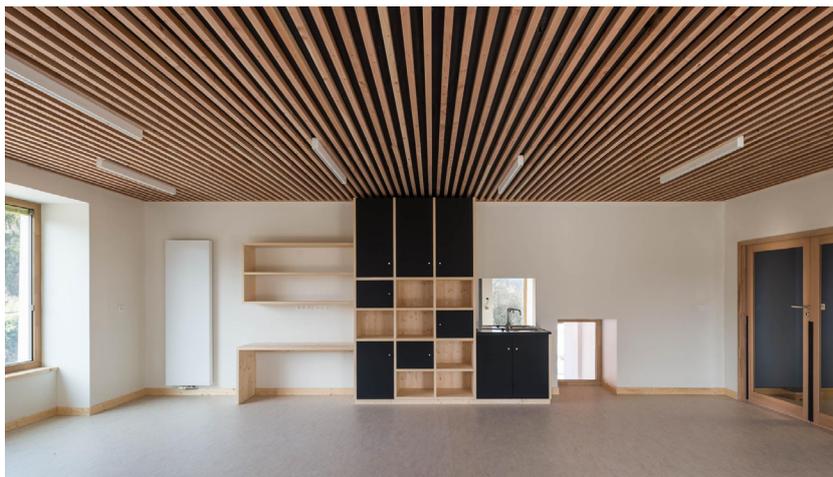


Photo © A Sandrine Rivière

Catégorie « aménagements » :

Ici, deux lauréats, arrivés ex aequo, avec le parc Saint-Martin à Montbonnot et la rénovation de la mairie de Goncelin. Dans le parc Saint-Martin, des pontons ont été construits pour valoriser et protéger une zone humide avec une approche pédagogique. Un projet ambitieux et réussi !

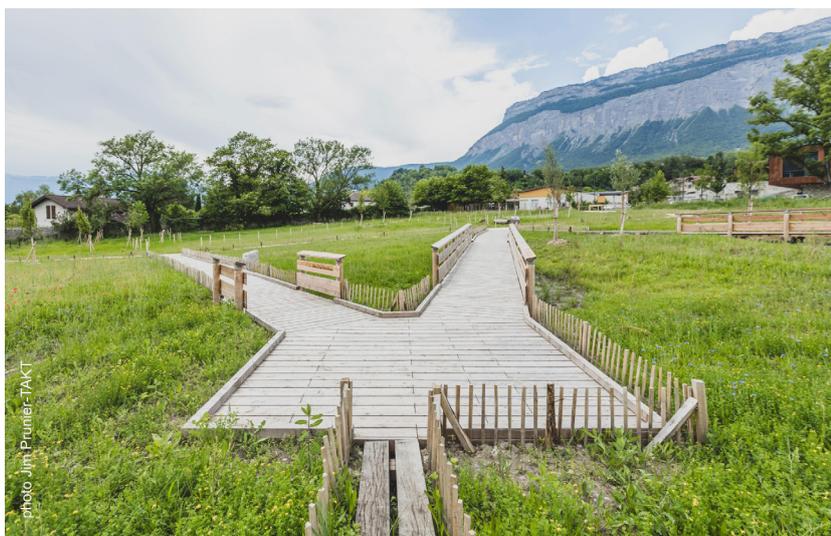


photo Jim Prunier-TAKT

Photo © Jim Prunier

À Goncelin, le choix a été fait de conserver au maximum l'existant pour le rénover et le valoriser. Dans les locaux de la mairie, nous retrouvons à présent des pièces uniques où l'ancien côtoie le neuf dans une harmonie chaleureuse.

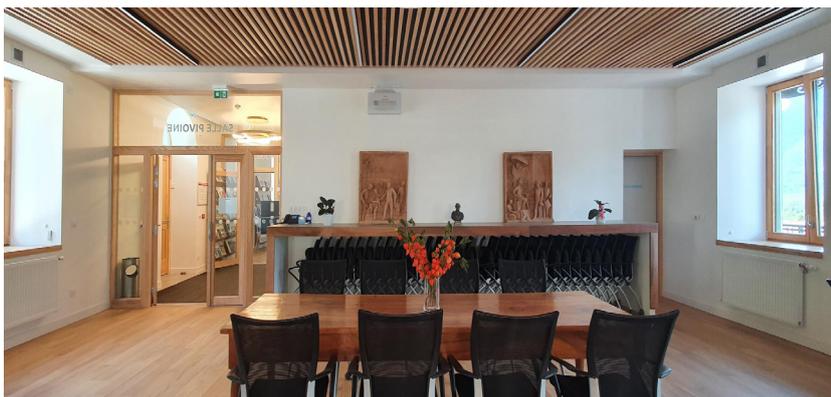


Photo © Atelier de la place

Catégorie « logements » :

Encore une fois, le jury n'a pas su trancher entre ces deux projets d'une grande qualité : une maison individuelle à Villard de Lans et une résidence à Crolles. La maison vertacomoricorienne, baptisée Terraced house qui met en œuvre un très beau volume d'épicéa provenant du plateau. Avec un approvisionnement ultra-local, cette maison impressionne par l'omniprésence du bois dans sa conception.



Photo © François Croisille

Les logements collectifs du Pré vert, quant à eux, constituent un programme immobilier très intéressant pour la filière forêt-bois. Avec près de 400 m³ employés, ces bâtiments en structure bois démontrent le savoir-faire des entreprises locales. L'intégralité des arbres ont poussé dans la région !



Photo © Stéphane Bertrand

Votre commune ou intercommunalité a achevé récemment une construction ou un aménagement mettant en œuvre du bois ? Pensez à candidater au prix départemental de la construction bois au printemps prochain.

Moderniser l'affouage, c'est possible ?

C'est la question que se sont posé les parties prenantes du projet «Affouage 2.0» : Communes forestières, Solagro, PNR du Vercors, CC du Trièves et Cabinet Brun Cessac. L'objectif du projet était de créer une dynamique locale entre les habitants et les acteurs du territoire autour de l'affouage, afin de repenser la pratique.

Pourquoi l'affouage ?

Il s'agit d'une pratique ancestrale, permettant aux habitants d'une commune de bénéficier, à prix très réduit, de bois de chauffage. Cependant, elle est en perte de vitesse aujourd'hui et on constate une baisse constante du nombre d'affouagistes.

Pourtant, l'affouage s'inscrit pleinement dans la transition écologique : énergie renouvelable peu chère, accessible à tous les habitants, maintien d'une sylviculture dans des parcelles peu rentables, connexion entre citoyens et espace forestier...

Alors, pourquoi l'affouage recule ?

Bien qu'avantageuse, cette pratique colporte son lot de problématiques. Les forêts sont parfois peu accessibles, surtout en montagne. Les logements sont de moins en moins équipés de poêles ou de cheminées. La moyenne d'âge des affouagistes est assez élevée et les populations plus jeunes n'y sont pas sensibilisées. Tout le monde n'a pas le matériel requis, ni les compétences techniques pour bûcheronner. De plus, certaines communes n'ont pas, ou peu, de forêt.

Quelles sont les opportunités pour redynamiser l'affouage ?

De ces constats, il apparaît qu'une modernisation de l'affouage serait intéressante. Le travail mené dans le cadre de ce projet a fait émerger plusieurs pistes d'action.

Ce nouveau procédé pourrait, par exemple, proposer du bois déjà bûcheronné et fendu aux habitants. Des communes pourraient également s'associer pour que les forêts abondantes des unes profitent aux habitants des autres. Des efforts pourraient être faits pour former les intéressés et mettre en commun du matériel.

Que ressort-il du projet ?

Le but était de créer une dynamique locale entre les communes du Trièves intéressées et leurs habitants. Des propositions ont été faites sur de nouveaux moyens à mettre en œuvre, à l'échelle de ces communes. Elles sont basées sur les éléments qui sont ressortis de l'étude, couplés à une analyse juridique de faisabilité. Le territoire peut maintenant s'emparer des outils mis à disposition pour engager une démarche avec les municipalités motrices.

Si d'autres communes ou intercommunalités veulent bénéficier du retour d'expérience de ce projet ainsi que de ses outils développés, sollicitez-nous.

Charte de la ruralité en Isère et table ronde sur la cohabitation des usages

Les 29 et 30 septembre se tenait le Congrès de l'Association des maires ruraux de France, à l'Alpe d'Huez. À cette occasion, le Département de l'Isère a présenté sa toute nouvelle Charte de la ruralité. Une table ronde a ensuite été organisée autour du partage des usages et de la transition écologique dans les milieux forestiers, agricoles et pastoraux. Les acteurs concernés étaient conviés, avec l'intervention notamment de notre Président Guy Charron et du Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère Jean-Claude Darlet.

Alors, en quoi consiste la Charte de la ruralité ?

Il s'agit en fait d'une boîte à outil à destination des élus ruraux. Cette dernière se décline en plusieurs axes, parmi lesquels la forêt, l'agriculture, l'eau, mais aussi l'éducation, le numérique, les transports... Pour chaque thématique, il s'agit de pointer du doigt les enjeux principaux qui s'y rattachent et de proposer des pistes d'action pour y répondre. Les acteurs ressources sont identifiés afin de faciliter la prise de contact, l'échange et l'action.

La volonté d'établir un tel document s'est révélée être une évidence face au constat suivant : 80 % des communes iséroises sont rurales et accueillent plus d'un tiers de la population. Ces territoires gagnent en attractivité par leur qualité de vie et leur proximité avec la nature environnante. Cependant, il existe des problématiques spécifiques à ces espaces. Il est fondamental d'y répondre pour optimiser le développement durable à toutes les échelles de notre département.

Les Communes forestières sont associées à la démarche depuis sa réflexion, et nous remercions le Département pour cette initiative. En effet, la forêt est omniprésente dans les paysages des communes rurales. Les Hommes doivent relever certains défis pour lui garantir un avenir sain : préserver la ressource, soutenir sa gestion durable et favoriser le partage des usages.

Des enjeux majeurs dont nous, les COFOR, nous saisissons au quotidien.



Photos : © Communes forestières AURA - De gauche à droite : Cyrille Madinier (VP en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt au Département), Jean-Pierre Barbier (Président du Département) et Guy Charron (Président des COFOR 38).

Actualités régionales



Bois construction

Du bois certifié BTMC sera utilisé pour les Archi-folies des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 !

Tout débute avec un défi olympique lancé par le Ministère de la Culture dans le cadre des jeux Olympique de Paris: concevoir et construire 20 pavillons pour accueillir les fédérations sportives dans le parc de la Villette à Paris durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. [...] [Lire la suite](#)

Délibération bois construction

Au cours de leur assemblée générale, les Communes forestières AURA ont pu présenter la mise à jour de leur positionnement en faveur de la construction bois. [...] [Lire la suite](#)



Montagne

Groupe de Travail Forêt Massif Central

Le 29 novembre 2023 s'est tenu le Groupe de travail du Groupe forêt du Comité de massif du Massif central. [...] [Lire la suite](#)

Groupe Forêt du Comité de Massif des Alpes

Le mardi 05 décembre s'est tenu le Groupe Forêt du Comité de Massif des Alpes. Sous la présidence de Patricia Morhet Richaud, les acteurs de la forêt se sont réunis à Thèze (04). [...] [Lire la suite](#)



Bois énergie

Il était un bois : l'aventure continue !

Après une dizaine de représentations du spectacle-débat « Il était un bois », plusieurs dates sont déjà prévues en 2024. [...] [Lire la suite](#)

Modélisation Territoool et synthèse en feuillet de 8 pages !

De nombreux territoires cherchent à obtenir des informations concernant l'état de la ressource forestière en appui à leurs politiques de développement du bois énergie et du bois construction local. [...] [Lire la suite](#)



Formation - Pédagogie

La rentrée des Forêts pédagogiques

C'est la rentrée des Forêts pédagogiques en Auvergne-Rhône-Alpes ! Depuis septembre, les enfants ont réalisé plusieurs sorties sur leurs parcelles forestières ou encore des animations à l'école. [...] [Lire la suite](#)



Equilibre sylvo-cynégétique

Plaidoyer pour une adaptation des prélèvements du cerf

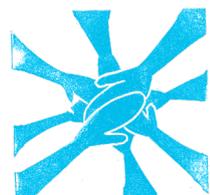
Afin d'améliorer les taux de prélèvement du cerf dans les départements, les élus de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes préconisent une simplification des attributions en réduisant les catégories de bracelets pour l'espèce CERF. [...] [Lire la suite](#)



Risque

L'hiver, une saison idéale pour débroussailler !

L'hiver est une période propice à la réalisation des obligations légales de débroussaillage, le printemps et l'été étant respectivement concernés par des enjeux de nidification d'espèces et d'augmentation du risque incendie ; de ce fait, les services de l'Etat conseillent fortement de profiter de la saison hivernale pour mettre en œuvre ces obligations. [...] [Lire la suite](#)



Vie associative

Arrivée d'un nouveau salarié

Ingénieur bois de formation, j'ai depuis quelques années un attrait particulier pour les forêts de montagnes et le département de Haute-Savoie. [...] [Lire la suite](#)

Actualités départementales



Bienvenue à notre centième adhérent !

Cette été, l'association des Communes forestières de l'Ain a fêté ses 90 ans ; la fin d'année sera marquée elle, par l'adhésion de la centième commune du département à notre réseau. [...] [Lire la suite](#)



Changement de présidence à l'Association des Communes forestières de l'Allier

L'association des Communes forestières de l'Allier, créée en 2016 dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des Communes forestières de ce département, vient de connaître un changement majeur à sa tête. [...] [Lire la suite](#)



Conseil d'administration bi-départemental 07/26

Chaque année, les administrateurs des Communes forestières des départements de la Drôme et de l'Ardèche se réunissent pour un conseil d'administration conjoint. [...] [Lire la suite](#)

Bilan fin d'année 2023 des Forêts pédagogiques en Drôme

En octobre 2023, les Forêts pédagogiques drômoises faisaient leur rentrée sur les communes de Die et de Marsanne. [...] [Lire la suite](#)

Bilan des formations 2023 en Drôme

Cette année, ce sont huit formations qui ont été programmées pour le territoire drômois, dont cinq ont effectivement pu être dispensées et trois ont été reportées à début 2024. [...] [Lire la suite](#)



Action foncière forestière ciblée

Depuis 2021, les Communes forestières, en lien avec la SAFER, le CNPF et la Chambre d'Agriculture, accompagnent une action ciblée de remobilisation du foncier forestier sur l'agglomération privadoise et le bassin d'Aubenas/Largentière. [...] [Lire la suite](#)

Circulaire préfectorale sur les obligations légales de débroussaillage

Les services de l'Etat font évoluer les documents cadres de prévention du risque feu de forêt en Ardèche. Les arrêtés concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) [...] [Lire la suite](#)

Conseil d'administration bi-départemental 07/26

Chaque année, les administrateurs des Communes forestières des départements de la Drôme et de l'Ardèche se réunissent pour un conseil d'administration conjoint. [...] [Lire la suite](#)



Naissance officielle de l'association départementale des Communes forestières de la Loire

Le 4 décembre dernier a marqué un jalon significatif pour l'association des Communes forestières de la Loire avec sa première assemblée générale, réunissant plus de 15 élus déterminés à concrétiser cette initiative débutée il y a maintenant 2 ans. [...] [Lire la suite](#)



Retour sur deux temps forts de l'association départemental des Communes forestières du Cantal

L'Assemblée Générale du 30 Octobre 2023
Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2023 [...] [Lire la suite](#)

Journée Forêt pédagogique à Clavières

C'est la rentrée pour la Forêt pédagogique de Clavières. Toujours le même objectif cette année, révéler la stèle rendant hommage aux résistants de la Seconde Guerre Mondiale [...] [Lire la suite](#)

Laveissière - L'histoire de la forêt

Dans le cadre du programme sur la Forêt pédagogique, une intervention a eu lieu pour les élèves de l'école Marguerite Teillard-Chambon, afin de présenter l'histoire de la forêt de Laveissière. [...] [Lire la suite](#)



Bilan des formations 2023 sur le Puy-de-Dôme

En 2023, grâce au soutien du Conseil départemental et de l'Etat (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes), l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a mis en œuvre un programme diversifié, avec plusieurs sujets complémentaires et des formes variées données aux rencontres. [...] [Lire la suite](#)

Un nouveau guide pour les collectivités : le budget forestier

Pour la gestion des forêts communales et sectionales, de façon indépendante ou via des groupements de gestion, les communes sont amenées à prévoir et suivre des recettes et dépenses forestières. [...] [Lire la suite](#)



Bilan de la vente de bois de l'automne 2023

La vente publique de bois de l'automne 2023 a été organisée en ligne le 19 septembre dernier. [...] [Lire la suite](#)

Crise sanitaire dans les Pays de Savoie

Depuis toujours, le scolyte est un parasite de l'épicéa. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce et s'y reproduit. [...]

[Lire la suite](#)



Crise sanitaire dans les Pays de Savoie

Depuis toujours, le scolyte est un parasite de l'épicéa. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce et s'y reproduit. [...]

[Lire la suite](#)

Les publications de la Fédération

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Une présence remarquée au Salon des maires et des collectivités locales

Comme chaque année, le stand de la Fédération nationale des Communes forestière et de l'interprofession France Bois Forêt se différencie par la présence de ses arbres, sa végétalisation ressourçante et son mobilier 100% en bois français. Un environnement boisé et naturel pour accueillir de nombreux élus, parlementaires et acteurs de la filière.

Le Conseil d'Administration FNCOFOR du 16 novembre 2023

Le dernier Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 de la Fédération nationale des Communes forestières s'est déroulé au siège de l'Office national des Forêts (ONF). La direction de l'ONF était présente pour l'introduction de ce CA et sa conclusion.

L'ONF a rappelé la stabilisation de ses effectifs pour 2024, la volonté de mettre en oeuvre, avec les élus, les mesures nécessaires au renouvellement forestier dans le cadre de France 2030 et d'en simplifier les procédures administratives. Ils souhaitent également travailler avec les Communes forestières sur la thématique de la chasse.

La révision des standards FSC France

FSC France révisé actuellement son référentiel de gestion forestière adapté à la France métropolitaine. Dans ce cadre, la FNCOFOR participe activement au groupe de travail dédié à cette révision depuis 2021, au sein de la chambre économique.

La loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a envoyé ses positions sur la loi APER au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en lien avec l'écriture du décret relatif aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains forestiers.

Un jeune, un arbre

En septembre 2023, le président de la République Française a souhaité que tous les collégiens de France plantent un arbre durant leur scolarité. Afin de mettre en oeuvre cette annonce, la Fédération nationale des Communes forestières se mobilise aux côtés des autres membres de l'interprofession France Bois Forêt et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Une nouvelle présidence - perspectives pour 2024

Philippe Canot, premier vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières, il assure désormais la présidence de la Fédération suite à la démission de Dominique Jarlier. L'élection d'un nouveau président aura lieu lors du Conseil d'Administration, le 26 février 2024 à Paris.



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Paul Grosjean - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | paul.grosjean@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - *Chargée de mission de la Haute-Loire*
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org